

PILES, HUILES, PEINTURES, PNEUS, COMMENT LES RECYCLER ?

Que faire des déchets qui ne vont pas dans la poubelle d'ordures ménagères ?

Aujourd'hui et depuis juillet 2021, les habitants du Pays d'Aix peuvent déposer tous les papiers et les emballages en plastiques dans les bacs ou colonnes dédiés, ainsi que le verre dans les colonnes adaptées.

Le volume de la poubelle d'ordures ménagères s'est considérablement réduit cependant certains déchets ne doivent toujours pas être déposés dans le bac jaune de tri ni dans le bac d'ordures ménagères.

Ces déchets doivent faire l'objet d'un traitement particulier et s'ils sont déposés dans le bac d'ordures ménagères ils finiront à l'ISDnD de l'Arbois où ils seront enfouis et ne pourront être valorisés ou traités.

- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'être redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchèterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés, en déchèterie.

- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés en déchèterie.

- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchèterie. Penser à demander à votre garagiste s'il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement des installations de tri et de traitement ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.